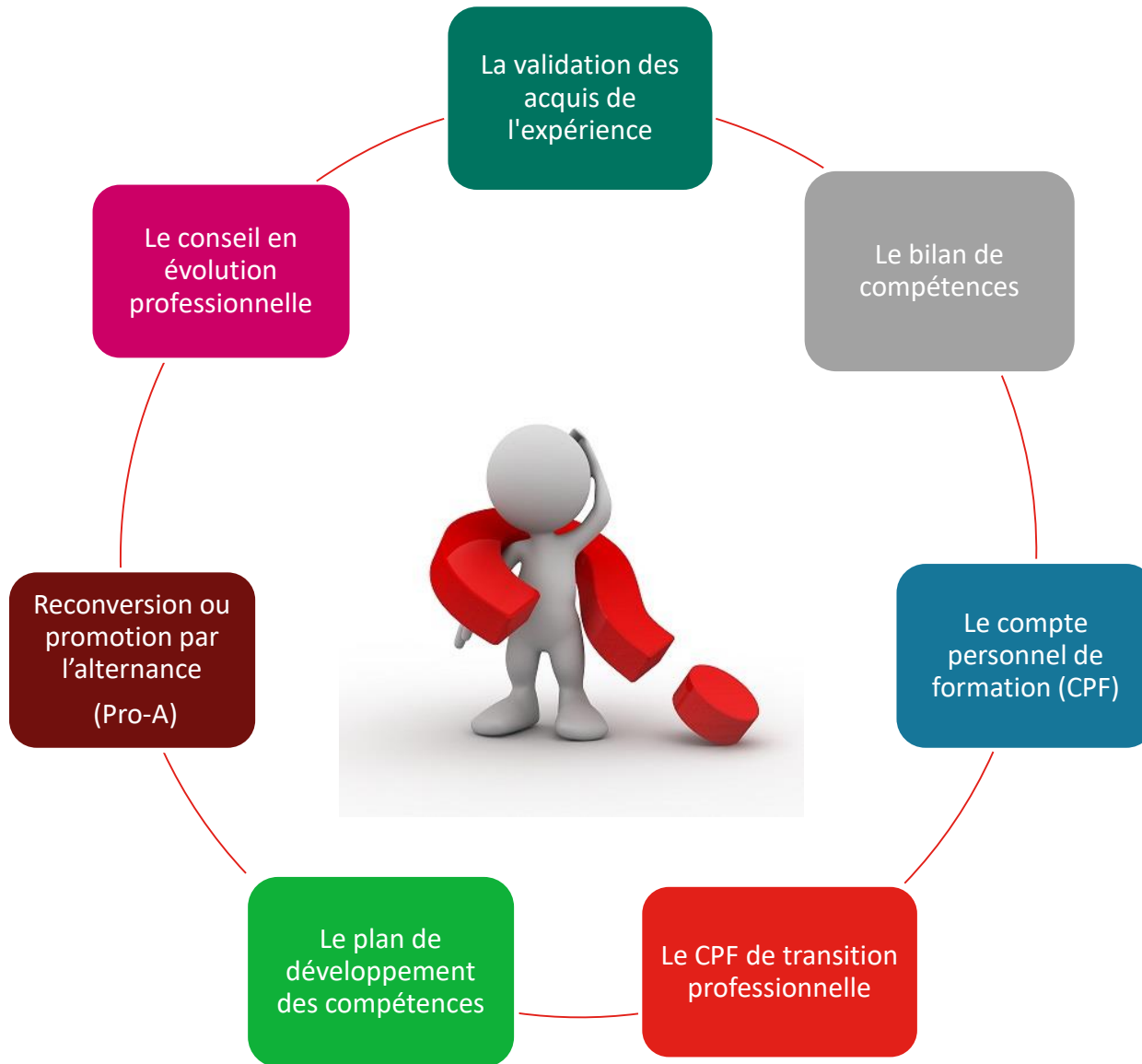


LES DISPOSITIFS D'ACCES A LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE



Comment sont déterminés les besoins de formation ?

Bilan de compétences

Objectif ?

Permettre de faire un point sur les compétences, aptitudes et motivations du salarié ainsi que de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.



Qui est concerné ?

Tout salarié

Quel est la durée ?

La durée maximale est de **24 heures consécutives** ou non

Où trouver un prestataire ?

Le bilan de compétences est réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, se renseigner sur: (www.cibc.net/contenus/reseau.php?posi=10=)

Quelles sont les modalités pratiques? Et quel est le financement ?

- A l'initiative du salarié : utilisation du **CPF** (www.moncompteformation.gouv.fr)
- En accord avec l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences

Comment sont déterminés les besoins de formation ?

Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Objectif ?

L'objectif du CEP est d'accompagner les projets d'évolution professionnelle, faciliter l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés par la personne et les financements disponibles



Qui est concerné?

Tout salarié

Quelles sont les modalités pratiques?

En dehors du temps de travail.

Prestation gratuite.



Où trouver un prestataire ?

Le salarié doit s'adresser à un conseiller :

- Opérateurs régionaux agissant pour le compte de France compétences
- Pôle Emploi
- Apec (Association pour l'emploi des cadres)
- Missions locales
- Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap

Chaque région peut désigner des opérateurs chargés du conseil en évolution professionnelle sur son territoire. Renseignez-vous sur le site internet de votre Région (<https://moncep.fr/>).

Plan de développement des compétences (*)

Objectif ?

C'est l'ensemble des actions de formation décidées par l'employeur dans le cadre de la politique de gestion du personnel dans l'entreprise : planification et organisation des actions de formation retenues en fonction des besoins de l'entreprise et des évolutions auxquelles elle doit faire face.

(*) Ancien Plan de formation



Qui est concerné ?

Tout salarié en fonction des priorités définies par l'entreprise.

L'Associé est libre de déterminer sa politique de formation ainsi que de choisir les salariés qu'il souhaite envoyer en formation

Modalités

Formation pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération (sauf exception)

Coûts pédagogiques, frais d'hébergement, de repas et rémunérations, prises en charge par l'employeur

Compte personnel de formation (CPF)

Objectif ?

Le CPF permet à son titulaire d'accumuler des € afin de pouvoir suivre des formations permettant d'acquérir un premier niveau de qualification ou de développer ses compétences et ses qualifications.

Qui est concerné ?

Toute personne âgée d'au moins 16 ans en emploi ou à la recherche d'un emploi

Le calcul des €

- Pour un salarié à temps complet : acquisition de **500 €** par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un capital de **5000 €** (calcul au prorata pour un salarié à temps partiel avec une durée du travail inférieure à un mi-temps).
- Pour les salariés ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP/BEP: acquisition de **800€** par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un capital de **8000€** (déclaration à remplir sur le site internet du CPF).



Compte personnel de formation (CPF)

MON
COMPTE
FORMATION

Création du compte ?

1- Connectez-vous sur le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/cpa-public/>

OU téléchargez l'application « mon CPF »

Je passe à l'action avec l'application Mon compte formation !

Application disponible sur



2- Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale et votre solde d'heures de DIF



MON
COMPTE
FORMATION

Rechercher une formation

Mes droits formation

Mes dossiers de formation

Comprendre la formation

 Se connecter

Me connecter ou créer un compte



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Elle peut être utilisée pour vous connecter à votre compte usager.

J'ai déjà un compte

Numéro de sécurité sociale

Saisissez les 13 chiffres de votre numéro de sécurité sociale inscrit sur votre carte vitale, sans la clé à 2 chiffres.

Mot de passe



Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

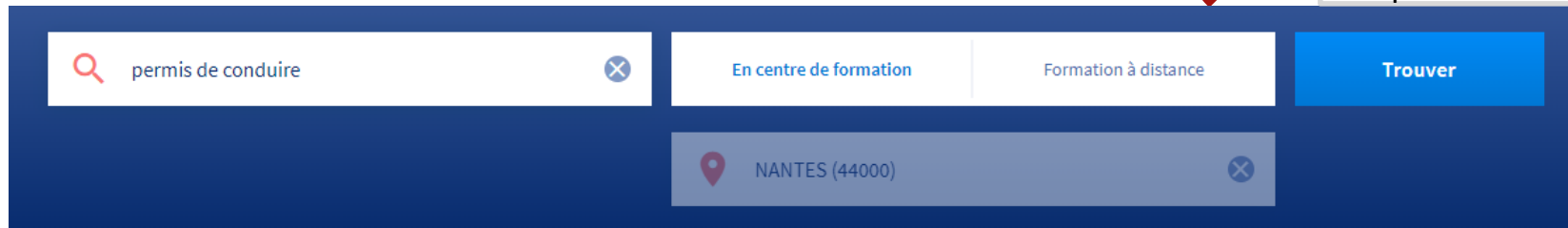
Je ne suis pas encore inscrit(e)

Créer un compte

Compte personnel de formation (CPF)

Où trouver une formation?

Exemple de formations possibles: SST, CACES, habilitation électrique, permis de conduire



The screenshot shows the CPF search interface. At the top, there is a search bar with a magnifying glass icon and the text 'permis de conduire'. To the right of the search bar is a close button (X). Below the search bar, there are two tabs: 'En centre de formation' and 'Formation à distance'. To the right of these tabs is a blue button labeled 'Trouver'. Below the tabs, there is a location filter with a location pin icon and the text 'NANTES (44000)', followed by a close button (X). The interface is dark blue with white text.

12204 résultats pour votre recherche

Trier par
Pertinence ▼

Qui finance la formation?

- Formation prise en charge par **la Caisse des dépôts et consignation (CDC) dans la limite des euros CPF.**

Quand se déroule la formation?

La formation se déroule en principe en dehors du temps de travail (pendant le temps de travail par le biais d'une demande d'absence et de l'accord de l'Associé).

La formation est-elle rémunérée?

- Oui, si elle a lieu pendant le temps de travail.
- Non, si elle n'a pas lieu pendant le temps de travail.

Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)

Objectif ?

Ce dispositif permet au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle grâce à des actions de formation en alternance.



Qui est concerné ?

Les salariés en **CDI ayant un niveau de qualification inférieur au niveau licence (< BAC +3)**

Quelle formation ?

Vise l'acquisition d'un diplôme ou titre professionnel ou certification reconnue.

Ces formations doivent permettre d'atteindre un niveau de qualification supérieur ou égal à celui détenu par le salarié.

Quand se déroule la formation ?

- Pendant le temps de travail
- Ou Hors du temps de travail

Qui finance la formation ?

L'OPCOMMERCE (ancien Forco) prend en charge :

- les coûts pédagogiques
- les frais d'hébergement et de transport

CPF de transition professionnelle

Objectif ?

Le CPF de transition professionnelle permet de suivre une action de formation certifiante en vue de changer de métier ou de profession dans le cadre d'un projet de transition professionnelle en utilisant en priorité les droits inscrits au CPF.

Qui est concerné ?

Les salariés remplissant les conditions d'ancienneté:

- Pour les salariés en CDI : **24 mois d'ancienneté dont 12 dans la même entreprise.**
- Pour les salariés en CDD : **24 mois d'ancienneté durant les 5 dernières années, continus ou non, avec au moins 4 mois durant les 12 derniers mois.**

Comment est financée la formation ?

- En priorité par les droits inscrits au titre du CPF.
- L'association Transition pro (ATpro) de votre région.

Prise en charge en cas de validation du dossier ?

- Les coûts pédagogiques
- Frais de repas, hébergement et transport
- Maintien de la rémunération (sous réserve de plafond).

Quand se déroule la formation ?

- Sur le temps ou en partie du temps de travail.
- Durée de la formation sans limitation de durée.



Comment effectuer la demande?



<https://www.transitionspro.fr/transitions-pro-en-region>



Objectif ?

La VAE permet d'obtenir une certification grâce à l'expérience

Qui est concerné?

Les salariés justifiant d'au moins **un an d'expérience professionnelle**. Cependant, certaines certifications nécessitent une expérience plus importante.

Quelles sont les modalités pratiques?

Accès dans le cadre du plan de développement des compétences, du CPF (utilisation possible du CPF pour l'accompagnement à la VAE), du congé de validation des acquis ou encore à titre personnel, hors temps de travail



Où trouver une formation?

Uniquement les formations inscrites au RNCP c'est-à-dire:

- Diplôme ou titre à finalité professionnelle
- Certificat de qualification professionnelle

Pour plus d'information:

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Comment effectuer une demande?



<http://www.vae.gouv.fr/>

